

Formulaire d'inscription



Ce document doit être retourné avant
le vendredi 17 octobre 2025, avec le règlement.

l'adresse mail ci-dessous :

champagneleroyfmpereetfils@orange.fr

Marché de Noël



Nom du commerce :

Contact référent :

Adresse :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Activité du commerce :

Articles mis en vente lors du marché de Noël :

25€ pour la journée
50€ pour le week-end

Nous vous laissons le soin de venir avec votre matériel (barnums, enrouleurs, tables...)

Vos réseaux sociaux :

Date et signature :

Attention : chaque exposant sera responsable du stationnement de son véhicule et de son matériel.

Les horaires d'ouverture au public du marché de Noël :

- Le samedi 29 novembre de 9 h à 18 h
- Le dimanche 30 novembre de 9 h à 18 h



Règlement :

Pour les dossiers ayant reçu un avis favorable, une caution de 200 € sera demandée lors de l'inscription et vous sera restituée après l'événement.

Le paiement vous sera réclamé à la validation de votre inscription.

Sans le dépôt de la caution dans les délais impartis, la candidature sera annulée.

Installation :

Une entraide cordiale est souhaitée pour l'installation de chaque barnum afin de garantir un bon déroulement. Une fois l'installation terminée, une part de brioche et un café seront offerts à chaque exposant pour bien commencer la journée.

Annulation :

Au-delà de 30 jours avant le début de la manifestation : la moitié de la somme déjà versée sera remboursée.

Moins de 30 jours avant le début de la manifestation : aucun remboursement ne pourra être effectué. En cas de force majeure ou autre motif « grave » (décès d'un proche, maladie, accident...) sur présentation d'un justificatif dont la pertinence sera laissée à l'appréciation de l'organisateur, le règlement de l'emplacement sera remboursé.

Si le marché devait être annulé du fait de l'organisateur, les fonds seraient intégralement remboursés sans intérêt. Le retard d'ouverture, une fermeture anticipée ou tout autre motif (mauvais chiffre d'affaires, conditions météorologiques) ne pourront, en aucun cas, donner lieu à un remboursement ou dédommagement.

Pièces justificatives : photocopie de pièce d'identité, assurance RC